

Notre département : l'Essonne

Éléments de connaissances et de compétences... Partir de l'étude de l'échelon local pour appréhender le département. Savoir de quelle manière le territoire français est organisé.

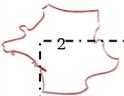


Le département

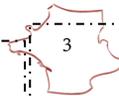
Un département est un territoire plus vaste qu'une commune : il regroupe plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de communes. L'Essonne compte 196 communes.

Chaque département est identifié par :

- un nom (Essonne), généralement celui d'une rivière ou d'une montagne ;
- un numéro (les deux premiers chiffres du code postal des communes qui le composent : le 91).



Panneau d'entrée dans le département



Le conseil général

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers généraux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment :

- des collèges (construction, entretien, cantine ...)
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficulté.



La préfecture

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Celui-ci le représente et ses services, qui se trouvent à la préfecture, doivent notamment :

- maintenir l'ordre
- assurer la sécurité des habitants
- organiser les élections
- délivrer des passeports, les permis de construire ...

La préfecture de notre département est Evry.

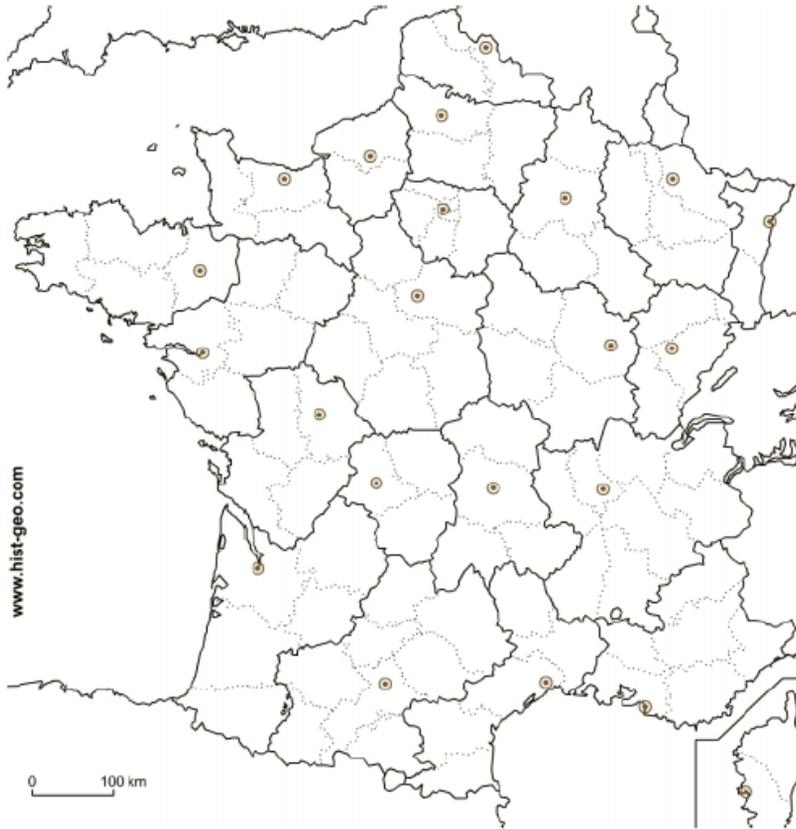


Le logo du conseil général



Notre département : l'Essonne

1- Colorie en rouge ton département.



2- Comment s'appelle le département où tu habites ? Quel est son numéro ?

3- Quel est le nom de la préfecture de l'Essonne ?

4- Explique à quoi sert le conseil général ?

Notre département : l'Essonne

5. Observe ce document et réponds aux questions.

Essonne	
	
Administration	
Pays	 France
Région	Île-de-France
Création du département	1 ^{er} janvier 1968
Chef-lieu (Préfecture)	Évry
Sous-préfecture(s)	Étampes Palaiseau
Président du conseil général	Jérôme Guedj (PS)
Préfet	Bernard Schmeltz
Code Insee	91
Code ISO 3166-2	FR-91
Démographie	
Population	1 215 340 hab. (2010)
Densité	674 hab./km ²
Géographie	
Superficie	1 804 km ²
Subdivisions	
Arrondissements	3
Circonscriptions législatives	10
Cantons	42
Intercommunalités	18
Communes	198

a. Combien y a-t-il d'habitants dans l'Essonne ?

b. Qu'est-ce qu'un gentilé ?

c. Comment se nomme le préfet ?

d. Quelle est la superficie de l'Essonne ?

1. Le département :

Un département est un ensemble de communes dirigé par un conseil général.

Notre département s'appelle l'Essonne et il comporte 196 communes.

Il est situé à une cinquantaine de km au sud de Paris.

Son nom vient de la rivière Essonne.

2. La préfecture et le conseil général :

Le préfet qui est nommé par le président de la République travaille au service du département (maintien de l'ordre, organisation des élections ...). Le conseil général permet d'organiser la vie du département et gère les affaires quotidiennes (routes, transports, gestion des musées ...).

La préfecture et le conseil général se trouvent à Evry, chef-lieu de notre département.

Lexique :

Préfet : personne nommée par le gouvernement pour le représenter dans un département.

Conseil général : ensemble de conseillers généraux élus pour organiser et gérer la vie du département.